

Redevance incitative – Rappel important

Dans le cadre de la redevance incitative, les **bacs d'ordures ménagères doivent impérativement être présentés couvercle fermé**.

La redevance étant facturée **au volume et à la levée**, déposer des sacs au de la contenance du bac n'est donc pas réglementaire.

⊘ **Tout bac débordant ou présenté avec des déchets en dehors sera systématiquement refusé à la collecte.**

Merci à toutes et à tous pour votre coopération, qui contribue à une gestion plus juste et responsable de nos déchets.

REDEVANCE INCITATIVE



BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

doivent être présentés **couvercle fermé**



**TOUT BAC DÉBORDANT SERA
SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉ**